

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 16 MARS 2018 à 20 H 00

Etaient présents : MM. MAGNÉ Gérard, BEAUDET Malika, CAGNAC Françoise, CAUSSANEL Vincent, CAVALIÉ Bernard, DHIEUX Eliane, DORANGE Robert, FAU Christian, HIRONDELLE Anne-Marie, REYNAL Olivier.

Absent : M. CAVALIÉ Sylvain (pouvoir à B. Cavalie)

Secrétaire : M. Gérard MAGNÉ

1) Adoption du procès verbal de la dernière réunion

Le procès verbal de la réunion du 20 janvier est adopté à l'unanimité.

2) Etude et vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2017 - Affectation des résultats 2017 - Orientations budgétaires 2018

Bernard CAVALIÉ fait une présentation des comptes 2017 qui seront soumis à la validation lors du prochain conseil municipal. Ces comptes font apparaître qu'au 31 décembre 2017 la Commune disposait de 144 665 € et que restaient à percevoir 26 843 € de subventions accordées liées à des travaux réalisés en 2017.

En ce qui concerne les orientations budgétaires 2018, le conseil municipal décide de retenir notamment sur le budget investissement :

- la rénovation des logements de la Mairie
- l'enfouissement des réseaux (secteur du Caussanélou ou du tennis)
- la création d'une réserve incendie au lotissement

Ces orientations seront précisées lors de l'établissement du budget.

3) Rénovation des logements de la Mairie

Le diagnostic énergétique établi par les services du Conseil Départemental et par Quercy Energie fait apparaître que pour atteindre la classe C (qui ouvre droit aux aides du Département et de la Région), il serait nécessaire de modifier totalement le système de chauffage de l'ensemble des locaux de la Mairie ou bien d'installer dans les 2 logements un poêle à granulés.

Afin de disposer de tous les éléments nécessaires à la décision, le conseil municipal décide de faire établir des devis pour :

- le remplacement de tous les radiateurs électriques
- l'isolation des combles
- le remplacement des 5 volets sur la façade ouest
- le remplacement des vitrages du logement occupé actuellement par Mme MALLER
- la rénovation du logement occupé actuellement par Mr. SEGALA
- la mise en place d'une pompe à chaleur dans chaque logement
- la mise en place d'un poêle à granulés dans chaque logement

4) Rénovation d'un mur au cimetière

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis établi par l'entreprise Cyril SALAUN pour un montant de 2 310.40 € HT.

Il est bien précisé que ces travaux devront être réalisés avant fin mai 2018 en raison de l'inauguration prévue en juin.

5) Compétence communautaire des zones d'activités communales

Gérard MAGNÉ indique que le Grand Figeac a désormais la compétence économique, ce qui conduit à la gestion de l'ensemble des zones d'activité de la communauté. Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération prévoyant ce transfert (toutefois, la commune d'Espédaillac n'est pas concernée par ces zones).

6) Demande de subvention pour un voyage scolaire

Le collège de St-Céré sollicite une subvention de la part de la commune en vue de l'organisation d'un séjour linguistique en Ecosse ; le conseil municipal décide à titre exceptionnel d'accorder une aide de 50 €, un élève de la commune étant concerné par ce voyage.

7) Renouvellement du contrat d'entretien pour les cloches de l'Eglise

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat d'entretien auprès de l'entreprise BROUILLET et Fils pour un montant annuel de 257 € HT renouvelable chaque année, pour une durée maximale de 4 ans, et de solliciter auprès de cette entreprise un devis pour la réfection des 2 cadrans du clocher.

8) Fête de la brebis et animations de l'Oustal 2018

Robert DORANGE présente le programme des animations prévues à l'Oustal pour cet été pour lesquelles la Commune est toujours à la recherche d'un(e) service civique ou d'un(e) stagiaire pour les mois de juillet et août.

Le nouveau Comité des Fêtes assurera l'organisation de la fête de la brebis prévue le 20 mai. Pour ce faire, il est décidé que l'ensemble des membres du conseil municipal participera à l'organisation de cette manifestation. Une réunion est prévue à cet effet le 23 mars prochain.

9) Réserve d'eau incendie au lotissement

Gérard MAGNÉ rappelle :

- que la pose d'une borne à incendie ne peut être envisagée en raison d'un débit insuffisant sur le réseau d'eau potable
- que les pompiers accepteraient l'installation d'une réserve d'eau d'une capacité de 60 m³

Les devis établis font apparaître que cette opération nécessiterait un investissement de l'ordre de 5500 € HT.

Le problème constaté au niveau du débit pour la pose de bornes à incendie se posant dans

toutes les communes environnantes, il est décidé d'adopter une délibération demandant que la réserve d'eau de la carrière du Pech des Balmes puisse être utilisée comme réserve incendie pour les communes d'Espédaillac, Quissac, Reilhac, Flaujac, Durban, Livernon et Grèzes. Le syndicat d'adduction d'eau potable des Causses Sud de Gramat pourrait être le coordonnateur de cette opération. Dans l'attente d'une réponse des services concernés, le conseil municipal décide de surseoir à la pose d'une réserve incendie au lotissement.

10) Ecole de Livernon - carte scolaire

Malika BEAUDET fait une présentation des évolutions envisagées au niveau de la carte scolaire et des conséquences pour l'école de Livernon.

11) Travaux voirie communale et chemins ruraux

- Carrefour de la RD 40 et de RD 14 à la sortie nord d'Espédaillac :

En vue de pourvoir au remplacement des plots qui ont été installés à ce carrefour, deux solutions sont envisageables

- la réalisation d'un giratoire peint ou en résine (coût respectif 2 000 € et 3 500 €)
- la pose de panneaux "laisser le passage" sur chacune des 3 voies

Le conseil municipal décide de solliciter le Département et le Grand Figeac pour l'établissement d'un devis pour cette 2ème hypothèse.

- Chemin d'Escazal :

En raison des fortes pluies, des ornières très importantes sont apparues au bas du chemin. En accord avec la commune de Durban, il est décidé de solliciter l'intervention de Cyril SALAUN pour effectuer ces réparations.

- Voie communale du tennis :

Mme HOPSORT demande que la commune procède à l'empierrement de ce chemin. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande considérant que ce chemin, très peu utilisé, doit conserver son caractère enherbé.

Par ailleurs, le conseil municipal souhaite que Cyril SALAUN puisse intervenir dans les meilleurs délais pour la réalisation de saignées pour l'évacuation de l'eau, aux endroits qui le nécessitent, sur les voies communales et chemins ruraux.

12) Poursuite de la réflexion sur la création d'un espace couvert à proximité de la salle polyvalente

Afin d'enrichir la réflexion sur ce sujet, Gérard MAGNÉ fait une présentation de la note établie sur les différentes solutions envisageables pour répondre à cette question.

Ce sujet sera évoqué lors d'un prochain conseil municipal en vue de faire établir des esquisses et leurs coûts respectifs.

13) Questions diverses

► *Demande de subvention au titre du petit patrimoine auprès du Grand Figeac*

Le Conseil municipal décide de solliciter un financement en vue de l'étanchéification du Lacquissou et du Lac de la salle polyvalente.

► Association Reissa

Gérard MAGNÉ fait part de la demande de cette association qui souhaite obtenir une participation financière des communes sur son secteur d'intervention.

Le conseil municipal souhaite que ce problème soit vu globalement avec toutes les communes concernées.

► Courrier Mr Schirtzinger

Lecture est donnée du courrier de Mr Schirtzinger qui considère que l'autorisation donnée en juillet dernier pour l'organisation de la Pelé VTT sur le Caussanel est contraire aux règles de la laïcité. En réponse à ce courrier, le conseil municipal rappelle que la décision prise est tout à fait conforme aux dispositions de

- la loi de 1905 sur la laïcité
- la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789
- la convention européenne des droits de l'homme
- l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales qui stipule que de telles manifestations ne peuvent être interdites que si elles portent atteinte à l'ordre public.

► Courrier Mr. Mme Saulet - Boukamoun

Lecture est également donnée du courrier adressé en recommandé A/R par Mr BOUKAMOUN

- qui s'étonne d'une part que la commune n'ait pas fait jouer son droit de préemption à l'occasion de la vente des biens situés à côté de son habitation

- qui demande d'autre part que la commune engage une procédure d'expropriation en vue d'améliorer la desserte de son habitation, notamment pour l'accès des services de sécurité incendie.

En réponse le conseil municipal rappelle que la commune ne dispose d'aucun droit de préemption et décide de ne pas engager une enquête publique en vue de recourir à l'expropriation considérant que

- le fonds n'est pas enclavé
- les véhicules d'incendie et de secours peuvent stationner à proximité conformément aux dispositions du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie
- lors de l'obtention du permis de construire en 2005 pour cette habitation les services n'ont émis aucune objection sur ce point

► Achat de matériels

Le Conseil Municipal décide d'acquérir :

- un meuble pour la bibliothèque (coût 501.60 € TTC)
- un écran d'ordinateur pour renouveler celui du secrétariat (coût 138 € TTC)

► Demande d'autorisation de stationnement de la boucherie SIMON

Ce boucher se propose d'effectuer une tournée le vendredi matin à Espédaillac. Le conseil municipal donne son accord pour cette demande.

► Fabrication de 5 à 6 plots pour les sapins de Noël

Vincent CAUSSANEL est chargé de confectionner ces plots en vue de la fixation des sapins de Noël en fin d'année.

► Façade de l'ancien presbytère

Depuis la réfection de la toiture du presbytère des coulures d'eau sont constatées en façade. La réparation n'ayant pas été effectuée par l'entreprise JAUZAC, le conseil municipal décide de saisir celle-ci pour mener à bien cette opération.

A défaut la réserve de 5% sera bloquée et il sera fait appel à Christian FAU pour réaliser cette réparation.

► *Croix de Ginouillac*

Les habitants de Ginouillac souhaitent que soit remise en place la croix qui existait en ce lieu. Robert DORANGE et Vincent CAUSSANEL sont chargés de voir les travaux à réaliser.

► *Recrudescence des pigeons sur le bâtiment de la Mairie*

Afin de limiter les dommages occasionnés par les pigeons à la Mairie, Vincent CAUSSANEL et Christian FAU sont chargés d'apposer un grillage au dessus de la porte d'entrée façade Est pour rendre l'endroit inaccessible à ces volatiles.

► *Demande de mise en place de panneaux "attention crapauds"*

La LPO a fait part de son souhait que soient apposés des panneaux de ce type à proximité du lac de la salle polyvalente. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

14) Informations diverses

► Création d'une SCIC "*Vignoble du Grand Figeac*" avec possibilité pour les particuliers et les collectivités d'acquérir des parts sociales (20 € l'unité).

► Information est donnée sur le montant de la participation du syndicat d'eau potable des Causses Sud de Gramat à l'occasion des travaux d'extension du cimetière. Le conseil municipal tient à remercier tout particulièrement le syndicat.

► Prochaine réunion du comice agricole à Grèzes le 21 mars.

► Assemblée générale de la Caisse locale du crédit agricole le 23 mars à Figeac ; Sylvain CAVALIÉ représentera la commune.

Prochain Conseil Municipal le **vendredi 6 avril à 20 H.**
